



Label concepteur inclusif

Pourquoi candidater ?



Cofinancé par
l'Union européenne

Ce qu'est le label

Le label concepteur inclusif reconnaît les organisations qui conçoivent leurs produits et leurs services avec des publics variés (notamment, des personnes en situation de handicap, des seniors, ...). Il porte sur la démarche de conception elle-même : les méthodes employées, les personnes associées, la manière dont leurs retours sont pris en compte.

À ce jour, c'est le seul label français qui évalue la démarche de conception inclusive et non la conformité normative d'un produit, d'un service ou d'un lieu déjà réalisé.

Le label s'adresse aux organisations qui conçoivent : entreprises industrielles, prestataire de services, bureaux d'études, agences de design, collectivités, ...

Il est délivré par APF France handicap, sur décision d'un comité de validation indépendant.

Repères pratiques

Durée de validité	3 ans
Délai d'instruction	2 mois
Coût	1100€
Périmètre possible	L'organisation entière, une entité, une personne

Pourquoi candidater ?

Faire reconnaître un travail déjà engagé

Les organisations qui candidatent ont déjà mené une ou plusieurs démarches de co-conception : des ateliers avec des usagers, des tests avec des personnes en situation de handicap, des entretiens qualitatifs... Ce travail reste souvent invisible, difficile à valoriser en dehors de l'équipe projet. Le label le rend lisible auprès des clients, des partenaires, des autres directions ou encore des candidats à l'embauche.

Être identifié dans la commande publique

Les consultations publiques intègrent de plus en plus de critères d'accessibilité et de considérations sociales. Les acheteurs demandent aux candidats de documenter leur démarche, au-delà de la conformité réglementaire du produit livré.

Le label fournit un élément de preuve vérifiable, validé par un tiers, que l'organisation peut verser à ses dossiers de candidature.

Renforcer la démarche en interne

Le label permet de renforcer l'engagement de l'organisation en matière de conception inclusive. Son référentiel donne aussi des repères permettant aux équipes R&D, design, marketing d'avancer suivant un même chemin.

Faire évoluer la place du handicap et du vieillissement dans l'organisation.

Les personnes interviennent pour leur connaissance des situations d'usage, aux côtés des ingénieurs et des designers. Le sujet apparaît comme une situation de conception plutôt que comme une obligation à traiter.

Documenter une dimension RSE rarement objectivée.

Les politiques RSE en matière de conception portent presque toutes sur les aspects environnementaux. Pourtant, l'impact des produits et services sur les utilisateurs finaux et leur capacité à y accéder fait partie des standards européens de développement durable. Sans garantir l'accessibilité des produits et services concernés, le label démontre la démarche engagée par l'organisation sur ces aspects.

Comment a été construit le label ?

Un référentiel adossé à la recherche

Les critères du label sont issus de travaux de recherche menés par APF France handicap avec l'École polytechnique, et des travaux de l'Observatoire de l'innovation inclusive. Ils s'appuient sur des enquêtes de terrain conduites auprès d'organisations engagées dans des démarches de conception inclusive mais aussi sur l'état de l'art scientifique en matière de pratique de la conception inclusive.

L'expérience du TechLab

Le TechLab d'APF France handicap accompagne depuis 2018 des concepteurs sur des produits et des services réels. Les critères du label ont été construits à partir de cette pratique. Ils décrivent des situations que les équipes de conception reconnaissent.

Un comité de validation indépendant

Lorsque les critères établis ne permettent pas de trancher, les décisions de labellisation sont prises par un comité extérieur à l'équipe qui instruit les dossiers. Ses membres viennent sont experts des questions d'inclusion dans les organisations, de conception et de participation des personnes.

- Farbod Kansari, conseiller national d'APF France handicap sur les questions européennes
- Florent Orsoni, directeur de la recherche, de la prospective et de la professionnalisation, École de design de Nantes
- Karine Moisan, directrice de l'Access Lab, Fondation Valentin Haüy

Des critères transparents

Les critères du label sont transparents et publics. Ils peuvent être consultés dans la charte du label disponible sur la page label du site.

Les organisations déjà labellisées

